RCS : EVRY
Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 02037
Numéro SIREN : 802 766 006
Nom ou dénomination : ABC FINANCE

Ce dépôt a été enregistré le 19/10/2018 sous le numéro de dépôt 15234

Greffe du tribunal de commerce d'Evry : dépôt N°15234 en date du 19/10/2018

ABC FINANCE

Société par actions simplifiée au capital de 1 110 009 €
Siège social : 7, rue d'Alembert - ZAC de la Noue Rousseau
Techniparc de Saint-Michel sur Orge - 91240 SAINT MICHEL SUR ORGE
802 766 006 RCS EVRY

RESOLUTION D'AFFECTATION DES RESULTATS PROPOSEE A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 29 JUIN 2018

Acte déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY
Le :
Numéro : 15234

QUATRIEME RESOLUTION

Cette résolution a pour objet d'affecter le résultat de l'exercice 2017

L'assemblée générale décide de déterminer le bénéfice distribuable de la manière suivante :

I - DETERMINATION DU BENEFICE DISTRIBUABLE

▪ BENEFICE de l'exercice	198 813,36 €
▪ Dotation réglementaire à la Réserve légale	- 9 941 ,00 €
▪ Report à nouveau	+ 188 466,26 €
SOIT UN BENEFICE DISTRIBUABLE DE	**377 338,62 €**

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice distribuable de la manière suivante :

II - AFFECTATION DU BENEFICE DISTRIBUABLE

▪ Au poste « Report à Nouveau »	377 338,62 €
TOTAL EGAL AU BENEFICE DISTRIBUABLE	**377 338,62 €**

En application des dispositions de la loi, il est rappelé qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes depuis la constitution de la société.

Certifiée conforme,

Le Président

Carlos CABANITA

ABC FINANCE

Société par actions simplifiée au capital de 1 110 009 €
Siège social : 7, rue d'Alembert - ZAC de la Noue Rousseau
Techniparc de Saint-Michel sur Orge - 91240 SAINT MICHEL SUR ORGE
802 766 006 RCS EVRY

RESOLUTION D'AFFECTATION DES RESULTATS VOTEE A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 29 JUIN 2018

QUATRIEME RESOLUTION

Cette résolution a pour objet d'affecter le résultat de l'exercice 2017

L'assemblée générale décide de déterminer le bénéfice distribuable de la manière suivante :

I - DETERMINATION DU BENEFICE DISTRIBUABLE

▪ BENEFICE de l'exercice	198 813,36 €
▪ Dotation réglementaire à la Réserve légale	- 9 941 ,00 €
▪ Report à nouveau	+ 188 466,26 €
SOIT UN BENEFICE DISTRIBUABLE DE	**377 338,62 €**

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice distribuable de la manière suivante :

II - AFFECTATION DU BENEFICE DISTRIBUABLE

▪ Au poste « Report à Nouveau »	377 338,62 €
TOTAL EGAL AU BENEFICE DISTRIBUABLE	**377 338,62 €**

En application des dispositions de la loi, il est rappelé qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes depuis la constitution de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Certifiée conforme,

Le Président

Carlos CABANITA

ABC FINANCE

Société par actions simplifiée au capital de 1 110 009 €
Siège social : 7, rue d'Alembert - ZAC de la Noue Rousseau
Techniparc de Saint-Michel sur Orge - 91240 SAINT MICHEL SUR ORGE
802 766 006 RCS EVRY

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2017

Bilan et annexe certifiés conformes
à ceux qui ont été approuvés par
l'Assemblée Générale en date du 29 juin 2018

Le Président

Carlos CABANITA



(1) **BILAN - ACTIF** DGFiP N° 2050 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABC FINANCE — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12

Adresse de l'entreprise : 7 rue d'Alembert 91240 SAINT-MICHEL-SUR-ORGE — Durée de l'exercice précédent* : 12

Numéro SIRET* : 8 0 2 7 6 6 0 0 6 0 0 0 1 8 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31/12/2017

				Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
		Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC	
		Frais de développement *	CX		CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG	
		Fonds commercial (1)	AH		AI	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
		Constructions	AP		AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS	
		Autres immobilisations corporelles	AT	644	AU 289	355
		Immobilisations en cours	AV		AW	
		Avances et acomptes	AX		AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
		Autres participations	CU	2 200 018	CV	2 200 018
		Créances rattachées à des participations	BB		BC	
		Autres titres immobilisés	BD	100	BE	100
		Prêts	BF		BG	
		Autres immobilisations financières*	BH	20 000	BI	20 000
		TOTAL (II)	BJ	2 220 762	BK 289	2 220 473
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
		En cours de production de biens	BN		BO	
		En cours de production de services	BP		BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
		Marchandises	BT		BU	
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	243 327	BY	243 327
		Autres créances (3)	BZ	83 250	CA	83 250
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE	
		Disponibilités	CF	46 278	CG	46 278
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI	
		TOTAL (III)	CJ	372 855	CK	372 855
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	22 679		22 679
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	2 616 298	1A 289	2 616 009

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP N° 2051 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ABC FINANCE — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 110 009)	DA	1 110 009
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	11 432
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	188 466
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	198 813
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	1 508 721
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	707 886
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	43 302
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	13 476
	Dettes fiscales et sociales	DY	293 623
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	49 000
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	1 107 288
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 616 009

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	586 019
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(3) **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)** DGFiP N° 2052 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABC FINANCE — Néant ☐ *

		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC	
	Production vendue biens *	FD		FE		FF	
	Production vendue services *	FG	712 772	FH		FI	712 772
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	712 772	FK		FL	712 772
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	42 909
	Autres produits (1) (11)					FQ	1
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	755 683
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	64 150
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	8 586
	Salaires et traitements*					FY	464 557
	Charges sociales (10)					FZ	200 463
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux amortissements*					GA	7 774
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux provisions*					GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	745 534
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	10 149
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	214 720
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	1
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	369
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	215 091
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	29 983
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	29 983
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	185 107
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	195 257

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

(4) **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)** DGFiP N° 2053 2018

*Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ABC FINANCE — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	557
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	557
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(557)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ	
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	(4 113)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	970 775
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	771 961
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	198 813

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
(3) Dont	– Crédit-bail mobilier *	HP	
	– Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	42 909
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Pénalités, amendes fiscales et pénales	557	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

PLAQUETTE EXPONENS 2017

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Annexe

exponens

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS ABC FINANCE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 2 616 010 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 198 813 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015 ainsi que par le règlement ANC n° 2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Matériel informatique : 3 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2017 a été constaté pour un montant de 6 320 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	645			645
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**645**			**645**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	2 200 018			2 200 018
- Autres titres immobilisés	100			100
- Prêts et autres immobilisations financières	20 000			20 000
Immobilisations financières	**2 220 118**			**2 220 118**
ACTIF IMMOBILISE	2 220 763			2 220 763

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SAS A PLUS SYSTEME AUTOMATION 91240 SAINT-MICHEL-S	738 100	2 149 083	100,00	785 560
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	2 200 018	2 200 018			214 720
- Participations (détenues entre 10 et 50%)					
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	74	215		289
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**74**	**215**		**289**
ACTIF IMMOBILISE	74	215		289

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 346 578 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	20 000		20 000
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	243 327	243 327	
Autres	83 250	83 250	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	**346 578**	**326 578**	**20 000**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	243 327
Total	**243 327**

Notes sur le bilan

Capitaux Propres

Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 1 110 009,00 euros décomposé en 1 110 009 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	1 110 009	1,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	1 110 009	1,00

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 107 289 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	707 886	186 618	521 269	
Emprunts et dettes financières divers (*)	2 684	2 684		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 476	13 476		
Dettes fiscales et sociales	293 624	293 624		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	89 619	89 619		
Produits constatés d'avance				
Total	**1 107 289**	**586 020**	**521 269**	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	183 316			
(**) Dont envers Groupe et associés	40 619			

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	10 680
Intérêts courus	2 684
Dettes provis. pr congés à payer	9 074
Prov.primes	55 000
Charges sociales s/congés à payer	3 629
Charges / primes	21 500
Taxe apprentissage	3 173
Formation continue	3 079
Etat - autres charges à payer	250
Total	**109 069**

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Résultat financier

	31/12/2017	31/12/2016
Produits financiers de participation	214 720	155 672
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	2	2
Autres intérêts et produits assimilés	370	363
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	**215 091**	**156 037**
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	29 983	35 464
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	**29 983**	**35 464**
Résultat financier	**185 108**	**120 573**

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2015, la société SAS ABC FINANCE est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS ABC FINANCE. Elle agit en qualité de tête de groupe.

Chaque société membre du groupe comptabilise la charge d'impôt qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale ; la société tête de groupe comptabilise le profit ou la perte lié à l'intégration fiscale.

En l'absence d'intégration fiscale, l'impôt supporté par la société se monte à 0.00 contre un impôt comptabilisé de - 4 113 €.

Le montant de l'économie lié à l'intégration fiscale s'élève à - 4 113 €.

Autres informations

Engagements financiers

Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
Caution personnelle de M.Cabanita	*200 000*
Avals et cautions	200 000
Nantissement de 1029 actions Aplus	*565 950*
Autres engagements reçus	565 950
Total	**765 950**
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière d'investissement, .

ABC FINANCE
Société par actions simplifiée au capital de 1 110 009 €
7 RUE D'ALEMBERT - ZAC DE LA NOUE ROUSSEAU
91240 SAINT MICHEL SUR ORGE

802 766 006 RCS EVRY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS AU 31/12/2017
DE LA SOCIETE ABC FINANCE

JM AUDITORS
Commissaires aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale des
Commissaires aux Comptes de PARIS
207 RUE DE BERCY
75012 PARIS
451 289 946 RCS PARIS

ABC FINANCE
7 RUE D'ALEMBERT - ZAC DE LA NOUE ROUSSEAU
91240 SAINT MICHEL SUR ORGE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2017

Aux associés,

1 - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblé générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ABC FINANCE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société ABC FINANCE à la fin de cet exercice.

2 - Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3 - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes de votre société, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de justification particulière.

4 - Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

5 - Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreur.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société ABC FINANCE à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

6 - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement

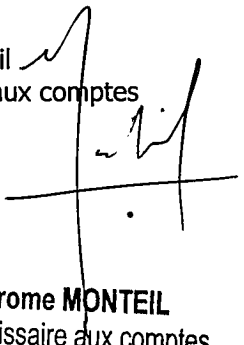
s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à PARIS,
Le 12 juin 2018

JM AUDITORS
Jérome Monteil
Commissaire aux comptes



Jérome MONTEIL
Commissaire aux comptes
inscrit auprès de la cour d'appel de Paris
membre de la compagnie régionale
des commissaires aux comptes de Paris

Annexe

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2017	Net 31/12/2016
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	645	289	356	571
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	2 200 018		2 200 018	2 200 018
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	100		100	100
Prêts				
Autres immobilisations financières	20 000		20 000	20 000
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**2 220 763**	**289**	**2 220 474**	**2 220 689**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	243 327		243 327	170 991
Autres créances	83 250		83 250	88 605
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	46 278		46 278	24 885
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**372 856**		**372 856**	**284 480**
Frais d'émission d'emprunt à étaler	22 680		22 680	30 240
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	2 616 299	289	2 616 010	2 535 409
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2017	31/12/2016
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 110 009	1 110 009
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	11 433	4 707
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	188 466	60 688
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**198 813**	**134 504**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**1 508 721**	**1 309 908**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	707 886	891 202
Emprunts et dettes financières diverses (3)	43 302	24 140
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 476	12 342
Dettes fiscales et sociales	293 624	295 937
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	49 000	1 880
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	**1 107 289**	**1 225 501**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	2 616 010	2 535 409
(1) Dont à plus d'un an (a)	521 269	767 886
(1) Dont à moins d'un an (a)	586 020	457 615
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	31/12/2017	31/12/2016
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	712 773	652 492
Chiffre d'affaires net	**712 773**	**652 492**
Dont à l'exportation		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	42 910	23 389
Autres produits	1	
Total I	**755 684**	**675 881**
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	64 151	68 527
Impôts, taxes et versements assimilés	8 587	10 306
Salaires et traitements	464 557	403 819
Charges sociales	200 464	178 053
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	7 775	7 634
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	1	1
Total II	**745 534**	**668 341**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	10 150	7 541
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)	214 720	155 672
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	2	2
Autres intérêts et produits assimilés (3)	370	363
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilièrers de placement		
Total V	**215 091**	**156 037**
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	29 983	35 464
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	**29 983**	**35 464**
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	185 108	120 573
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	195 257	128 114

Compte de résultat (suite)

	31/12/2017	31/12/2016
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	557	45
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	**557**	**45**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-557	-45
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-4 113	-6 435
Total des produits (I+III+V+VII)	**970 775**	**831 918**
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	**771 962**	**697 414**
BENEFICE OU PERTE	198 813	134 504

(a) Y compris :
- Redevances de crédit-bail mobilier
- Redevances de crédit-bail immobilier

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) Dont produits concernant les entités liées
(4) Dont intérêts concernant les entités liées

PLAQUETTE EXPONENS 2017

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Annexe

exponens

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS ABC FINANCE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 2 616 010 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 198 813 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015 ainsi que par le règlement ANC n° 2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Matériel informatique : 3 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2017 a été constaté pour un montant de 6 320 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	645			645
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**645**			**645**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	2 200 018			2 200 018
- Autres titres immobilisés	100			100
- Prêts et autres immobilisations financières	20 000			20 000
Immobilisations financières	**2 220 118**			**2 220 118**
ACTIF IMMOBILISE	2 220 763			2 220 763

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SAS A PLUS SYSTEME AUTOMATION 91240 SAINT-MICHEL-S	738 100	2 149 083	100,00	785 560
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	2 200 018	2 200 018			214 720
- Participations (détenues entre 10 et 50%)					
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	74	215		289
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**74**	**215**		**289**
ACTIF IMMOBILISE	74	215		289

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 346 578 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	20 000		20 000
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	243 327	243 327	
Autres	83 250	83 250	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	346 578	326 578	20 000
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	243 327
Total	243 327

Notes sur le bilan

Capitaux Propres

Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 1 110 009,00 euros décomposé en 1 110 009 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	1 110 009	1,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	1 110 009	1,00

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 107 289 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	707 886	186 618	521 269	
Emprunts et dettes financières divers (*)	2 684	2 684		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 476	13 476		
Dettes fiscales et sociales	293 624	293 624		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	89 619	89 619		
Produits constatés d'avance				
Total	1 107 289	586 020	521 269	

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	183 316
(**) Dont envers Groupe et associés	40 619

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	10 680
Intérêts courus	2 684
Dettes provis. pr congés à payer	9 074
Prov.primes	55 000
Charges sociales s/congés à payer	3 629
Charges / primes	21 500
Taxe apprentissage	3 173
Formation continue	3 079
Etat - autres charges à payer	250
Total	**109 069**

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Résultat financier

	31/12/2017	31/12/2016
Produits financiers de participation	214 720	155 672
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	2	2
Autres intérêts et produits assimilés	370	363
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	**215 091**	**156 037**
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	29 983	35 464
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	**29 983**	**35 464**
Résultat financier	**185 108**	**120 573**

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2015, la société SAS ABC FINANCE est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS ABC FINANCE. Elle agit en qualité de tête de groupe.

Chaque société membre du groupe comptabilise la charge d'impôt qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale ; la société tête de groupe comptabilise le profit ou la perte lié à l'intégration fiscale.

En l'absence d'intégration fiscale, l'impôt supporté par la société se monte à 0.00 contre un impôt comptabilisé de - 4 113 €.

Le montant de l'économie lié à l'intégration fiscale s'élève à - 4 113 €.

Autres informations

Engagements financiers

Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
Caution personnelle de M.Cabanita	*200 000*
Avals et cautions	200 000
Nantissement de 1029 actions Aplus	*565 950*
Autres engagements reçus	565 950
Total	**765 950**
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière d'investissement, .